



Après le 22 mars : discutons des suites !

Notre département, comme toute la DGFIP, a été marqué par un fort mouvement de grève ce 22 mars dans le cadre d'une journée unitaire Fonction Publique.

Lors de la tournée départementale organisée par SOLIDAIRES, FO, CGT, CFDT et CFTC, la question des formes d'action pour stopper la « casse » de nos services et les suppressions d'emplois a été régulièrement posée par les agents.

Depuis les annonces gouvernementales et locales continuent :

À la DDFIP du Var, le Directeur a présenté son plan d'action pour nos services jusqu'en 2022.

Réseau Trésorerie : spécialisation métier par pôles départementaux (Hôpital, Hébergés). Le recouvrement Impôt va sortir des trésoreries mixtes et sera transféré dans les SIP. D'ici 2022 ne doivent rester au mieux qu'une trésorerie par EPCI (Inter-communalité), ce qui signifie de 8 à 10 suppressions de trésoreries.

SIP : Mise en place de cellules RCT (réception, courriel, téléphone) avec prélèvement d'agents au sein des équipes assiette-recouvrement pour renforcer l'ensemble de l'accueil. Fusion des 4 SIP à Toulon pour aboutir à un seul SIP. Avec le PAS (prélèvement à la source) et les modifications à terme pour la TH, la question de l'avenir des SIP est posée.

SIE : Fusion des 4 SIE de Toulon pour aboutir à 1 SIE

SPF : Fusion pour aboutir à 1 SPFE à DRAGUIGNAN et 1 SPFE à TOULON

PCE : 2 PCE au lieu de 6 + 1 antenne actuellement, 1 à DRAGUIGNAN et 1 à TOULON

PCRP : 2 PCE au lieu de 6 + 1 antenne actuellement, 1 à DRAGUIGNAN et 1 à TOULON

BDV : 4 au lieu de 5 actuellement

A la DGFIP, le 9 mars dernier, le directeur général a livré des éléments sur les préconisations à venir de CAP 22 :

- Paiements en numéraire transférés à La Poste,
- Transfert des missions du cadastre vers l'IGN et privatisation des levées,
- Refonte du contrôle fiscal pour devenir une activité de conseil pour les entreprises de « bonne foi »,
- Intégration de la DGFIP dans les maisons de service au public,
- Disparition programmée des SIP de par la mise en place du PAS et la fin de la TH,
- Recours à des plate-formes pour l'accueil,
- Généralisation du tout numérique,
- Développement des services à compétence supra-départementale et la création de directions multi-départementales (fusion-absorption des petites directions),
- Transformation de la DGFIP (Administration centrale à réseau déconcentré) sous le format d'agence,
- Déplacement de la gestion RH des personnels sous responsabilité des préfets.

Enfin au niveau Fonction Publique, 4 chantiers RH officiels sont lancés et doivent être bouclés d'ici la fin de l'année sur :

- Développer le recours au contrat, au détriment du statut, pour mieux répondre aux besoins des employeurs.

Ce projet devra déterminer les secteurs et missions concernés par l'extension du recours au contrat et les modalités contractuelles mises en œuvre dans ce cadre « en permettant notamment le recours à de nouvelles formes de contrat ».

- Faire évoluer la politique de rémunération.

Un chantier d'envergure, qui entend « réinterroger » les composantes de la rémunération des agents publics, tout en prenant en compte les contraintes de maîtrise salariale des employeurs.

Le Gouvernement souhaite que la concertation porte sur un chantier plus immédiat, celui de la « rémunération au mérite » permettant de mieux reconnaître l'investissement collectif et individuel.

- Proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et dans leurs mobilités.

Ce chantier concerne la recherche de « nouveaux mécanismes pour favoriser les reconversions au sein de la fonction publique ».

Les plans de départs volontaires entrent dans ce prisme. Les groupes de travail doivent se pencher sur le développement des dispositifs et aides au départ vers le secteur privé, la refonte de l'indemnité de départ volontaire (IDV) et la définition d'un cadre pour les plans de départs volontaires.

- Définir un nouveau modèle de dialogue social.

Le dialogue social doit trouver un « nouveau modèle pour permettre un meilleur fonctionnement des instances représentatives et une dynamisation aux niveaux pertinents ».

Autrement dit : fin des CHSCT, fin des CAP nationales, et lorsqu'on va un peu plus loin dans la lecture, on comprend que les CAP Locales ne pourraient être convoquées que sur un champ réduit. Et ce champ ne concernerait pas les mutations, les avancements, etc.

Pour ceux qui en doutent encore, les attaques sont tous azimuts et remettent en cause nos services, nos missions et notre statut.

À l'image de ce qui se fait pour les cheminots et la SNCF, la volonté affichée est d'aller vite et fort comme le prouve la méthode par ordonnance largement utilisée par le président MACRON.

Si la journée de grève du 22 mars a démontré une volonté de résistance, il nous faut débattre ensemble des suites à y donner, des actions à initier pour faire plier le gouvernement et sauvegarder nos missions, nos services, notre statut.

C'est pourquoi les sections varoises SOLIDAIRES, FO, CGT, CFDT et CFTC du Var appellent les agents :

=> À participer aux Heures Mensuelles d'Information qui sont organisées sur les sites.

=> À participer aux initiatives qui permettront de faire connaître aux usagers les dangers qui pèsent sur notre Service Public

=> À débattre des modalités d'action dans la durée pour stopper la casse de la DGFIP et des droits et garanties des agents de la fonction publique.